

N° CP 11/14-07
Séance du - 8 JUIN 2007

**PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT 2006-2008 ENTRE LE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS /
2EME PROGRAMMATION DES AIDES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 11^e/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, dans le cadre du partenariat pour l'investissement 2006-2008 entre le Département et la Ville de Saint-Louis, la 2^{ème} programmation d'opérations telle qu'elle figure dans le rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 795 706,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant : programme F 032 - chapitre 204 - Fonction 71 - Nature 20414 - Enveloppe 80493 - Partenariat Ville de Saint-Louis.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet
Publié 4.5 JUIN 2007
Pour le Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER